



Les présentes Conditions Particulières régissent l'accès et l'utilisation du Service Cloud Mirakl Target2Sell par le Client.

## 1. DEFINITIONS

Tout terme ou expression commençant par une majuscule et non défini dans les présentes aura la signification qui lui est attribuée dans le Contrat.

« Mirakl Target2Sell » désigne le Service Cloud Mirakl Target 2Sell – Organize, Mirakl Target2Sell – Recommend, ou Mirakl Target2Sell – Inspire.

« Terminal » désigne un terminal (ordinateur, smartphone, etc.) qui permet à un Internaute de se connecter au Site Web du Client via un réseau de communications électroniques.

« Internaute » désigne toute personne physique, visiteur, prospect, ou client du Client, qui navigue sur le Site Web du Client avec son Terminal et utilise le Service Cloud Mirakl Target2Sell.

« Site Web » désigne le site web de e-commerce et/ou l'application mobile qui peut être téléchargé sur un Terminal fonctionnant sous iOS ou Android et qui est identifié dans le Bon de Commande.

## 2. DESCRIPTION DE MIRAKL TARGET2SELL

Mirakl Target2Sell est un logiciel permettant au Client d'offrir à chaque utilisateur, client, ou prospect une présentation personnalisée de recommandations de ses offres de produits et/ou services directement sur le(s) Site(s) Web du Client. Mirakl Target2Sell est un Service Cloud, tel que défini dans le Contrat.

Mirakl donne au Client le droit d'utiliser Mirakl Target2Sell sur un (ou plusieurs) de ses Sites Web, tels qu'identifiés dans un Bon de Commande.

## 3. MAINTENANCE SPECIFIQUE A MIRAKL TARGET2SELL

L'environnement technique et opérationnel du Client est susceptible de changer au cours du temps, en particulier concernant les données de flux catalogue et de tracking. Au titre de la souscription du Client à Mirakl Target2Sell, Mirakl adaptera l'installation de Mirakl Target2Sell à l'environnement technique et opérationnel du Client, dans les limites suivantes :

- (i) 2 évolutions mineures du format du flux catalogue (exemple : ajout/suppression d'attribut) ;
- (ii) 2 corrections du paramétrage du tracking ; et
- (iii) 1 assistance à l'évolution du format d'un template.

Au-delà de ces limitations, les demandes d'évolutions supplémentaires (comme par exemple, mais de manière non limitative, l'intégration d'un nouveau flux catalogue, l'intégration d'une nouvelle source de données externe, la modification du tracking, ou la réalisation de nouveaux templates) feront l'objet de prestations supplémentaires, et de la signature d'un bon de commande additionnel. En particulier, toute refonte ou migration d'un Site Web impactant la fourniture de Mirakl Target2Sell par Mirakl fera l'objet d'une analyse détaillée et d'une prestation supplémentaire, si nécessaire.

## 4. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client accepte et reconnaît que l'utilisation par le Client du tracker placé par Mirakl sur le(s) Site(s) web du Client peut impliquer le traitement par le Client des données à caractère personnel des Internautes.

Il est ainsi de la seule responsabilité du Client de s'assurer de sa conformité avec ses obligations au titre de la Loi Applicable en Matière de Protection des Données.